

HELL'S ROCH

Régate en double et en équipage

16 et 17

juin 2018

24 heures non-stop

Ouvert à tous!

Inscriptions:

www.hellroch.weebly.com





AVIS DE COURSE

HELL'S ROCH

Samedi 16 et Dimanche 17 Juin 2018

Epreuve comptant pour le Championnat & Trophée Habitable 2018-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor

CLUB ORGANISATEUR

Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux.

ADMISSION

Epreuve ouverte aux bateaux monocoques habitables munis d'un certificat de conformité valide et aux bateaux ne figurant pas sur ces tables mais munis d'une Carte d'Identité pour croiseurs à Handicap délivrée par la FFV en cours de validité, et IRC.

Tous les concurrents doivent être licenciés (**Licence 2018 accompagné du certificat médical**) auprès de la FFV et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers.

REGLEMENTS APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile. (RCV 2017-2020).
- 1.2. Le Règlement International pour Prévenir des Abordages en Mer. (RIPAM)
- 1.3. Les règles d'armement de sécurité définies par la division D240 (2018)
- 1.4. La règle IRC 2018
- 1.5. Le règlement OSIRIS 2018
- 1.6. Championnat & Trophée habitable 2018 CCI- Port des Côtes d'Armor et annexe Bretagne.

INSCRIPTIONS

Le montant des inscriptions s'élève à **(repas du dimanche midi inclus !)** :

- en Double : 85 Euros pour toute inscription avant le 02 juin 2018
- en Equipage : 140 Euros pour toute inscription avant le 02 juin 2018

Après cette date le montant de l'inscription sera de 100 Euros pour les doubles et 160 Euros pour les équipages.

Pour vous préinscrire, il vous suffit d'imprimer et de compléter la fiche d'inscription (dernière page) et de nous la renvoyer accompagnée du règlement à l'adresse indiquée en pied de page.

Tous les skippers et équipiers devront être en possession de la licence fédérale annuelle. Les équipiers devront, au minimum, avoir une licence temporaire.

Ces licences devront être visés par un médecin ou accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile

PARCOURS

Les parcours seront de type côtier. Ils seront distribués lors des inscriptions.

- GRAND COTIER : (jusqu'à 60 MN d'un abri) : Réservé aux bateaux OSIRIS de catégorie « Grande Course », « Course » et « Grande Croisière » ainsi qu'aux IRC.
- PETIT COTIER (moins de 6MN d'un abri) : Réservé aux bateaux OSIRIS « Petite croisière »

AIDE EXTERIEURE

- Tout système d'aide à la navigation est autorisé.
- Toute assistance extérieure entraîne une disqualification

CLASSEMENT

Le classement se fera par application du système de points à minima selon l'annexe A des RCV 2017-2020.

Il sera établi un classement :

- OSIRIS « Grand côtier »
- OSIRIS « Petit côtier »
- IRC

Une extraction de ces classements sera réalisée pour les équipages doubles et pour le classement du Championnat & Trophée CCl22.

PROGRAMME

Vendredi 15 Juin

- **17h00/20h00** : Confirmation des inscriptions, au club House avec remise des cagnards (Caution 10 Euros), des Instructions de Course et des parcours.

Samedi 16 Juin

- **à partir de 9h00** : Possibilité de contrôle de sécurité des bateaux
- **10h30** : Briefing et émargement
- **12h00** : A disposition du Comité de Course pour le premier signal d'avertissement.

Dimanche 17 Juin

- Une collation sera servie au fur et à mesure de l'arrivée des bateaux.
- **13h00** : Repas des équipages (inclus dans les frais d'inscription)
- **16h00** : Proclamation des résultats.

SECURITE

Tous les bateaux devront être armés selon la Division 240 (2018)

L'organisation oblige pour les voiliers du groupe « petite croisière » la présence d'un moteur, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour parcourir 20 MN, la présence d'une VHF, d'un livre des feux (bloc marine/almanach), de matériel pour faire le point, d'une trousse à pharmacie conforme à l'article 240-03-17 ainsi qu'une longe et un harnais par personne embarqué

Pour les autres catégories, l'organisation oblige aussi la présence d'un moteur, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour parcourir 20 MN

PRESENCE AUX CEREMONIES OFFICIELLES

La présence d'au moins un membre de l'équipage est obligatoire au briefing du samedi matin et lors de la proclamation des résultats, sous peine de disqualification

DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et ou corporel).

DROITS DE PORT

Les concurrents bénéficieront d'un accueil gratuit dans le Port d'Armor du 9 juin au 24 juin 2018. Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée (02 96 70 81 30) !



HELL'S ROCH

16-17 juin 2018

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom et Prénom du skipper		Club
Adresse complète		N° de Licence
Nom du bateau	Série et type	N° de voile

Je cours en Osiris (HN)	
Groupe Brut	
Groupe Net	

 OU

Je cours en IRC	
Rating	

Liste d'équipage (y compris le skipper)

Nom et Prénom	Adresse	N° de Licence

Je soussigné, skipper responsable du bateau pour l'épreuve ci-dessus, atteste l'exactitude des informations données sur le présent bulletin d'engagement et déclare être informé que je dois prévenir le Comité de course avant toute modification éventuelle du bateau ou de l'équipage.

A SAINT-QUAY-PORTRIEUX, Le

SIGNATURE

Règlement (à joindre obligatoirement) en espèces ou par chèque à l'ordre de SNSQP :

Equipage : 140 € avant le 03 juin 2018, 160 € après + chèque de caution de 10 €

Double : 85 € avant le 3 juin 2018, 100 € après + chèque de caution de 10 €

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité ❶	X	X	X	X
Dispositif lumineux ❷	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique		X	X	X
Cartes marines officielles (voir la fiche <i>Les documents nautiques</i>)		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X
3 fusées à parachute et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour (voir fiche <i>Les documents nautiques</i>)			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF fixe ❸			X (à partir du 01/01/2017)	X
VHF portative ❹				X